

UN SIÈCLE DE SOLIDARITÉ OUVRIÈRE

Comité exécutif du CCMM-CSN

Le Conseil central du Montréal métropolitain – CSN (CCMM-CSN) est reconnu comme une organisation syndicale militante, combative et solidaire, toujours présente au cœur des luttes politiques et sociales. Son influence sur la vie politique montréalaise et québécoise au cours du XX^e siècle est indéniable et se poursuit aujourd’hui. Pour souligner son 100^e anniversaire, nous proposons un rapide survol de son histoire¹.



La grève du grand magasin Dupuis Frères, 1952, Montréal. Photo : Archives CSN (CC BY-SA 3.0).

Le 20 février 1920, des syndicats de la région de Montréal décident de s’allier au sein du Conseil central des unions catholiques et nationales de Montréal. L’appellation est significative. En effet, c’est sous l’égide de l’Église et en réaction à l’influence des syndicats américains que le Conseil central est fondé. Sous la devise «Justice et charité», des syndicats représentant des travailleur·euse·s de tous horizons s’associent pour s’appuyer mutuellement et faire avancer leurs droits. Cette solidarité intersectorielle demeure à ce jour l’une des caractéristiques essentielles du Conseil central.

Le fait d’adopter la doctrine sociale de l’Église n’est pas sans conséquences stratégiques et tactiques: jusqu’à la fin des années cinquante, l’histoire du Conseil central est marquée par une réticence à employer des moyens de pression lourds (lire: la grève), ainsi que par une modération certaine dans le discours politique qui contraste avec le radicalisme dont il fera preuve quelques décennies plus tard². Il n’en demeure pas moins que le travail effectué par le Conseil central à

cette époque permettra d’améliorer significativement les conditions de travail des membres de ses syndicats affiliés et jettera les bases des luttes à venir.

RENOUVELLEMENT ET RADICALISATION

Les années soixante sont une période charnière pour le Conseil central. S’étant défaits de l’influence du clergé, l’organisation est en plein renouvellement idéologique et politique. Afin de permettre aux syndicats affiliés de jouer un rôle de premier plan dans ses orientations politiques, le Conseil central organise même un congrès chaque année!

Dès la première moitié de la décennie, on sent que les choses changent et que les positions politiques du Conseil central sont en train de se radicaliser. Preuve concrète de cette transformation, l’exécutif élu au congrès de 1965 est uniquement constitué de femmes, à l’exception de la présidence. Une telle situation, impensable dix ans plus tôt, illustre bien le changement qui s’opère au sein de la société québécoise et du Conseil central, ce dernier étant, comme ce sera souvent le cas à l’avenir, à

l’avant-garde des transformations sociales qui affectent le Québec.

Les années soixante sont aussi celles de l’ouverture du «deuxième front» à la CSN. Marcel Pepin, président de la confédération, l’officialisera en 1968 dans un discours demeuré célèbre. À quoi bon militer pour de bonnes conditions de travail si nous ne disposons pas de conditions sociales et politiques propices à l’émancipation de l’ensemble de la population? Il faut dès lors élargir la lutte syndicale à des enjeux qui dépassent le cadre des relations de travail, et prendre à bras le corps les dossiers politiques plus généraux que sont par exemple le logement, la consommation, l’éducation, les droits des femmes et des minorités, etc.

Le message de Marcel Pepin est très bien reçu par ce qui s’appelait alors le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CCSNM). Son président, Michel Chartrand, était d’ailleurs la personne tout indiquée pour mener une lutte populaire de grande envergure. À partir de son élection en 1968, il cherchera à faire en sorte que le CCSNM devienne le point